



DECISION n°2026 DIA 032 296 26 03

Le Maire de NOGARO,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22, L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal, prise en séance du 04 août 2025, accordant à Monsieur le Maire, des délégations définies à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, lui confiant ainsi certaines responsabilités,

VU le Code de l'urbanisme et notamment son article L.211.1 et suivants,

VU l'instauration du droit de préemption urbain renforcé par délibération du 4 novembre 2021,

VU la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au Droit de Préemption Urbain formulée par Maître Stéphanie GABRIEL, notaire à 7 place René Cassin 32400 RISCLE, en vue de la cession la/des parcelle(s) AH409, 1 rue des Mousquetaires, incluse(s) dans le périmètre dudit droit de préemption urbain,

CONSIDERANT que la Commune de NOGARO n'a actuellement aucun projet dont la réalisation nécessiterait l'acquisition de cette/ces parcelle(s),

DÉCIDE :

Article 1er : La Commune de NOGARO renonce à l'exercice de son droit de préemption et autorise les propriétaires à vendre librement la/les parcelles AH409 sise(s) :

1 rue des Mousquetaires

Aux prix et conditions envisagés dans la déclaration d'intention d'aliéner.

Article 2 : La présente décision après publication sera transmise au contrôle de légalité à Madame la Sous-préfète de CONDOM.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois.

Fait à Nogaro, le 4 février 2026

Le Maire,
Christian PEYRET



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal Tribunal administratif Pau 64000 - Villa Noulis 50 cours Lyautey CS 50543 64010 Pau Cedex; Téléphone : 05 59 84 94 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

